

La Nouvelle République. Jeudi 14 avril 2011

Loir et Cher | Nord Loire | MAVES

Développement éolien : avis défavorable

Le conseil municipal de Maves, présidé par le maire Astrid Lonqueu, s'est réuni à deux reprises : le 31 mars et le 11 avril. Il a traité, entre autres, des questions suivantes.

Zones de développement éolien. Sollicité par la communauté de communes, le conseil est amené à donner un avis sur le projet de création de deux ZDE (zones de développement éolien) en Beauce ligérienne. La première, dite des Véneaux, se situerait à cheval sur trois communes : Maves, Mulsans et La Chapelle. La seconde, dite des Monts Bouillon, se trouverait sur les communes de La Chapelle et de Villexanton, en limite de Mer et de Suèvres. À bulletins secrets, le conseil se prononce contre ces projets par neuf voix contre trois.

Cor. NR : Bernard Fauquembergue